

Rapport d'expert [2]

Quelles sont les données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ?

Alice DEBAUCHE

*Maîtresse de conférences en sociologie, membre du Sage (UMR 7363 Université de Strasbourg-CNRS),
chercheuse associée à l'INED.*

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante : Debauche, A. (2018). Quelles sont les données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ? Paris : Audition Publique, 14-15 juin 2018, Auteurs de Violences Sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge.

Sommaire

Quelles sont les données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ?.....	1
Sommaire	1
Introduction.....	2
Les données administratives	2
Les données des enquêtes socio-démographiques	8
Conclusion	14
Bibliographie.....	15

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Introduction

Dans le cas des violences sexuelles, deux types de catégories savantes coexistent pour décrire ce phénomène : les catégories pénales que sont le viol et les agressions sexuelles ; les catégories scientifiques que sont les rapports forcés et les attouchements. Ces deux types de catégories ne correspondent entre elles que partiellement et ne s'identifient pas aux catégories de sens commun, désignées elles aussi par les termes viol et agression sexuelle mais qui se distinguent des définitions pénales, méconnues, au profit de représentations qui particularisent et norment ces catégories.

Ces deux types de catégories constituent aussi des catégories statistiques qui s'appuient sur des données dont la nature, les objectifs de production et les biais diffèrent fortement, même si les deux relèvent de la statistique publique (Desrosières, 2005). Les catégories pénales font l'objet de mesures par le biais de statistiques administratives, produites par les services de l'Etat, ministère de l'Intérieur, de la Justice. Les catégories scientifiques font l'objet de mesures par le biais des enquêtes socio-démographiques.

Nous présenterons successivement ces deux grandes catégories de données, leurs apports et leurs biais, ainsi que les principaux enseignements que l'on peut en tirer. En conclusion, nous dresserons une synthèse des informations apportées par ces différents types de données sur les violences sexuelles en France en 2018

Les données administratives

Les données administratives sur les violences sexuelles sont constituées de plusieurs sources imbriquées les unes avec les autres : les faits enregistrés par la police et la gendarmerie correspondent peu ou prou aux plaintes déposées par les victimes, le flagrant-délit et les aveux spontanés étant relativement rares en matières de crimes et délits sexuels ; les données du ministère de la justice sont largement dépendantes des deux premiers ensembles de données, bien qu'il faille y ajouter les signalements ou plaintes effectués directement au Procureur de la République.

Les chercheurs travaillant sur la délinquance et la criminalité ont montré les limites de ces sources. Par exemple, les statistiques de police ne permettent pas d'appréhender la totalité des faits commis et l'évolution de ces statistiques traduit en grande partie l'évolution de l'activité des services et non celle de la criminalité réelle (Robert et *al.*, p. 13). De même, les statistiques de la justice sont largement tributaires du traitement pénal des violences sexuelles et du fonctionnement des tribunaux. Cependant, ces différentes données permettent toutefois d'interroger l'évolution du traitement social des crimes et délits, ne serait-ce que par la mise en évidence d'un accroissement de l'activité des services qui traduirait ainsi une attention sociale et étatique accrue concernant les questions de délinquance et de criminalité. En ce qui concerne plus spécifiquement la question des violences sexuelles, l'évolution des données administratives interroge la façon dont le système répressif s'est saisi de la question en même temps que la façon dont les victimes ou les témoins de ces violences ont ou non modifié leur rapport à l'institution. Autrement dit, l'augmentation des plaintes traduit bien plus une capacité accrue des victimes à porter plainte qu'une improbable augmentation des faits « réels ».

Les faits constatés par la police et la gendarmerie

Les faits constatés par la police et la gendarmerie font l'objet de publication depuis 1974. Publiés d'abord par le Ministère de l'intérieur jusqu'en 2009, ils l'ont été ensuite jusqu'en 2015 par

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

l'Observatoire National de la Délinquance et des réponses pénales, avant que cette tâche incombe de nouveau au ministère de l'Intérieur par le biais de son service statistique (SSMSI). Cette discontinuité complique le travail des chercheurs et produit des ruptures dans le mode de traitement des données. D'autres ruptures sont bien sûr à prendre en compte : ans entrer dans le détail des évolutions législatives concernant le viol et les agressions sexuelles depuis 1974, il faut toutefois noter que celles-ci ont été nombreuses. En particulier, l'adoption de la loi sur le viol de 1980 (art. 222.23 du Code Pénal) a considérablement modifié le champ d'application de la qualification du crime.

La figure 1 présente le nombre de plainte pour viols, agressions sexuelles et viols et agressions sexuelles réunis de 1974 à 2009. Le nombre de plaintes annuelles pour viol est passé de 1 538 en 1974 à 9 842 en 2009, soit une augmentation de 540 %, tandis que le nombre de plaintes pour agressions sexuelles passait de 5 604 à 13 411, soit une augmentation de 139 %. Au total, le nombre de plaintes pour violences sexuelles est passé de 7142 à 23 253, soit une augmentation de 225 %.

On constate que le nombre de plaintes a tangentielllement augmenté depuis 1974. Cette tendance s'est accentuée à partir de 1987 pour les viols et agressions sexuelles, alors que l'augmentation du nombre de plaintes pour viols était moins marquée. Un pic a été atteint en 2001, avec près de 25 000 plaintes pour viols et agressions sexuelles, soit une multiplication d'environ 3,5. Dans le même temps, les vols avec violences étaient multipliés par 7 et les coups et blessures volontaires par 3,9 [Aubusson de Cavarlay, 2003, p. 57]. Il ne s'agit donc pas des infractions ayant connu la plus grande augmentation du nombre de plaintes, si on agrège viols et agressions sexuelles. Les plaintes pour viols ont augmenté dans une plus forte proportion puisqu'elles ont atteint leur maximum en 2008 avec 10 277 plaintes, soit 6,7 fois plus qu'en 1980.

On constate toutefois une légère baisse du nombre de plaintes pour viols et agressions sexuelles depuis 2001, portée jusqu'en 2005 par la seule baisse des agressions sexuelles. Le nombre de plaintes pour viols a quant à lui stagné entre 2001 et 2007, oscillant entre 9 800 et 10 500 et diminué légèrement jusqu'en 2009.

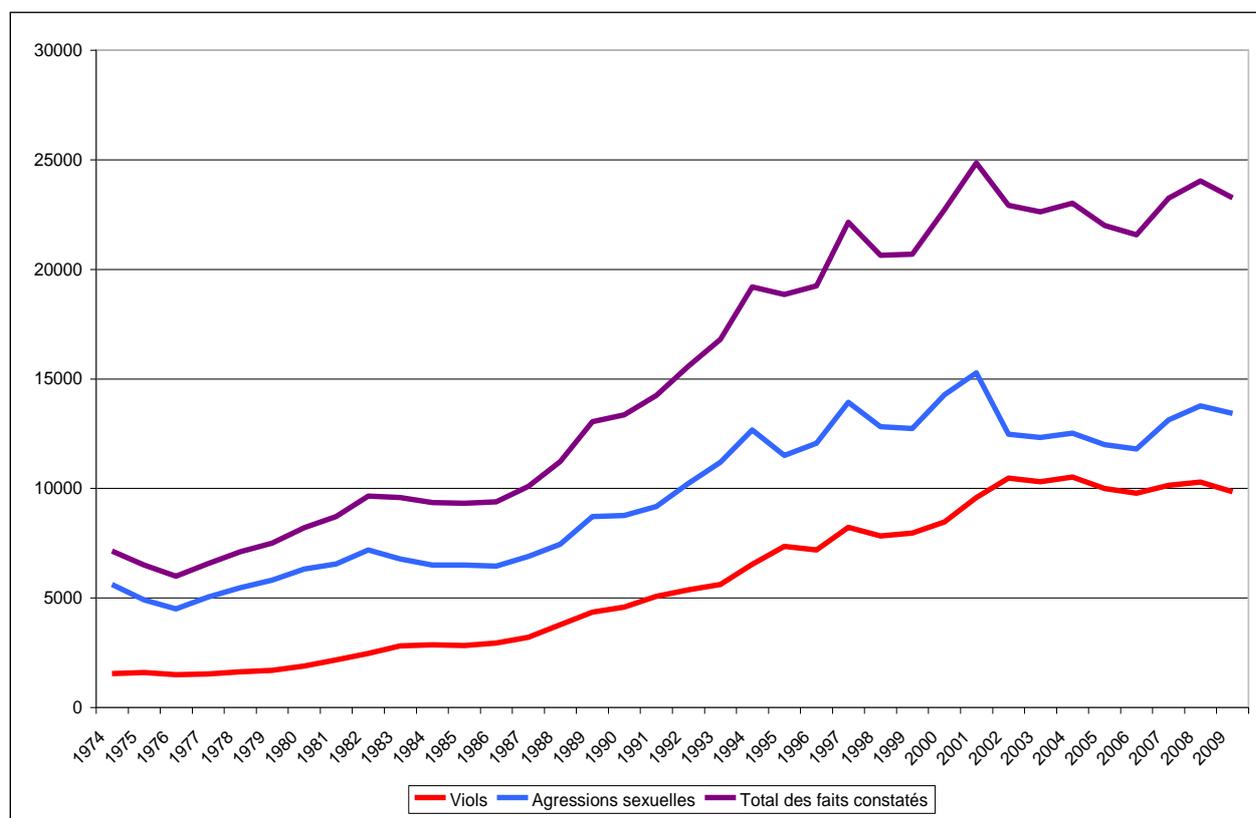
Figure 1. Nombre annuel de plaintes pour viols et agressions sexuelles entre 1974 et 2009

Source : Ministère de l'Intérieur

3

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge



4

Il est désormais impossible de retrouver sur le site de l'ONDRP les données concernant les années 2010 à 2015. Par ailleurs, le chapitre « Viols et agressions sexuelles » du rapport *Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique* publié par le SSMSI indique : « Les séries qui composent l'indicateur des violences sexuelles enregistrées ont été affectées par le changement des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationale entre 2012 et 2015. Pour ces raisons, qui sont détaillées dans le bilan annuel de 2016 ainsi que dans l'Interstats Méthode n°9, il n'est pas possible de comparer les chiffres enregistrés à partir de 2016 à ceux des années précédentes. » De ce fait, toute analyse longitudinale au-delà de 2009 est rendue pratiquement impossible et l'on ne peut que comparer les chiffres de 2016 et de 2017.

Cette comparaison présente des données fortement en hausse, probablement, mais le recul manque pour l'affirmer, en lien avec le mouvement international de dénonciation des violences sexuelles *#metoo*. Ces chiffres, bien qu'il soit impossible de l'affirmer pour les raisons invoquées précédemment, semblent également en forte augmentation par rapport à ceux enregistrés jusqu'en 2009. Ainsi, ce sont 16400 plaintes pour viol et 24000 plaintes pour des agressions sexuelles autres que le viol qui ont été enregistrées en 2017, soit plus de 40 000 plaintes pour des violences sexuelles déposée l'année dernière, contre 36 600 l'année précédente, soit une augmentation d'environ 10 % en une année. Cependant, ces données doivent être prises avec précaution : d'une part parce qu'elles ne représentent qu'une part minime des violences sexuelles s'étant déroulée cette année-là, nous y reviendrons, mais aussi car ces plaintes n'ont pas été soumises à des instructions et rien ne permet d'affirmer qu'elles aboutiront à des condamnations.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

FIGURE IX.2 – Évolution du nombre de crimes et délits sexuels enregistrés - CVS-CJO

	année	par trimestre, CVS-CJO				année (données brutes)
		t1	t2	t3	t4	
viols	2016	3 600	3 600	3 800	3 700	14 700
	2017	3 900	4 000	4 200	4 400	16 400
	2017/2016 (%)	8,5	11,0	10,0	17,9	12,0
autres agressions sexuelles	2016	5 600	5 400	5 800	5 200	21 900
	2017	5 600	5 700	5 800	6 800	24 000
	2017/2016 (%)	-0,1	7,0	0,5	31,5	9,8

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

Les données de la Justice

Les données statistiques relatives à l'exercice de la justice sont parmi les plus anciennes faisant l'objet de publication en France, puisque le premier *Compte annuel de la justice a été publié* en 1825. Tout comme les données de la police, les données de la justice sont soumises à de nombreuses discontinuités et ruptures : on ne nomme ni ne qualifie de violences sexuelles les mêmes actes aujourd'hui qu'au 19^{ème} siècle. Il ne s'agit donc pas ici de reconstituer les séries longues des condamnations pour viol, mais plutôt d'observer des tendances récentes, et de souligner les apports et les limites de ces données.

Comme les statistiques concernant les plaintes, la mesure des condamnations est soumise à des évolutions techniques ou catégorielles, limitant les possibilités d'étude longitudinale. Le ministère de la Justice publie annuellement les données statistiques concernant les condamnations, notamment en fonction de la nature de l'infraction ou de la peine principale. Or en 2017 est intervenue une modification dans la détermination de l'infraction principale, qui ordonne la façon dont sont réparties les statistiques selon les diverses qualifications pénales. De ce fait, il n'est plus possible de comparer les données soit à partir de 2017, soit à partir de 2012 (puisque pour les années 2012 à 2016 les deux modes de répartition des condamnations selon l'infraction ont été publiés).

La figure 2 présente l'évolution du nombre de condamnations pour viols et agressions sexuelles ou atteintes sexuelles sur mineurs entre 1984 et 2011. Le nombre de condamnations pour viols a fortement augmenté entre 1984 et 1999 (de 563 à 1845), avant de stagner relativement jusqu'en 2008, où le nombre de condamnations annuelles pour viols a fortement diminué, de 1684 en 2008 à 1252 en 2011. Les condamnations pour agressions sexuelles ont connu une évolution similaire : de 1845 en 1984, elles ont fortement augmenté durant les années 1980 et 1990, avant de stagner durant les années 2000, avec un pic en 2005 (6462 condamnations) et une légère diminution, plus faible que dans le cas des viols, pour atteindre 5067 en 2011.

La figure 3 présente les mêmes données sur la période 2012-2016 et montre la poursuite de la diminution du nombre annuel de condamnations pour ces différentes qualifications depuis quelques années. Malgré le changement du mode de calcul, on constate que la tendance à la baisse se poursuit : de 1271 en 2012, le nombre de condamnations pour viols est passé à 2012 en 2016, soit une baisse de

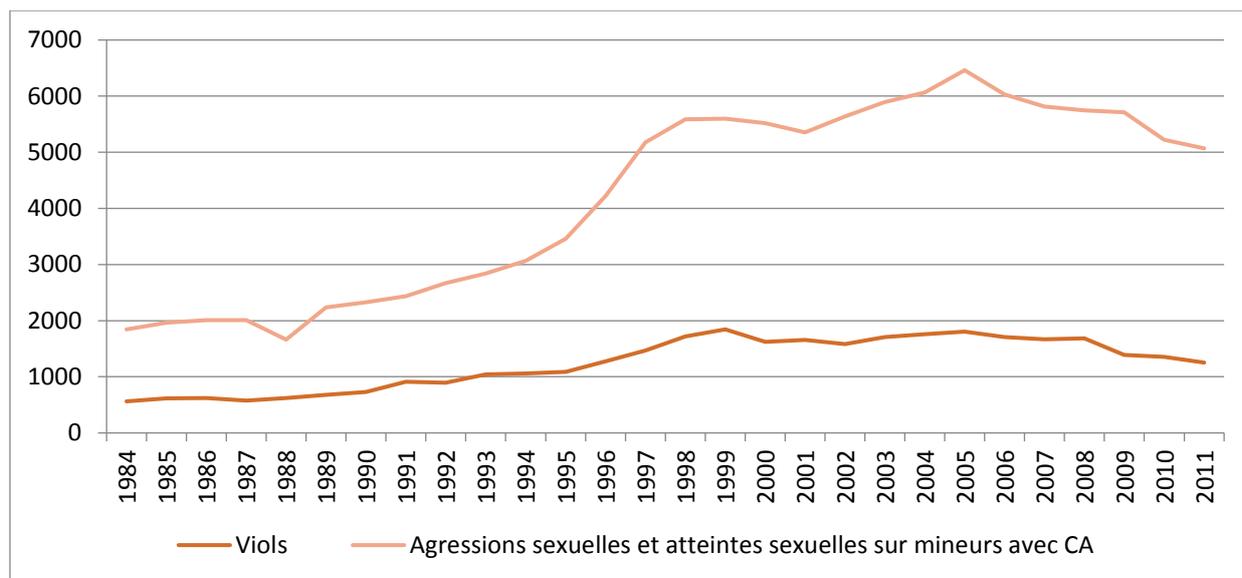
AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

20 %, tandis que le nombre de condamnations pour agressions sexuelles et atteintes sexuelles sur mineurs passait de 5308 en 2012 à 4675 en 2015, soit une baisse de 12 %.

Figure 2. Nombre annuel de condamnations pour viols et agressions sexuelles et atteintes sexuelles sur mineurs entre 1984 et 2011

Source : Ministère de la Justice



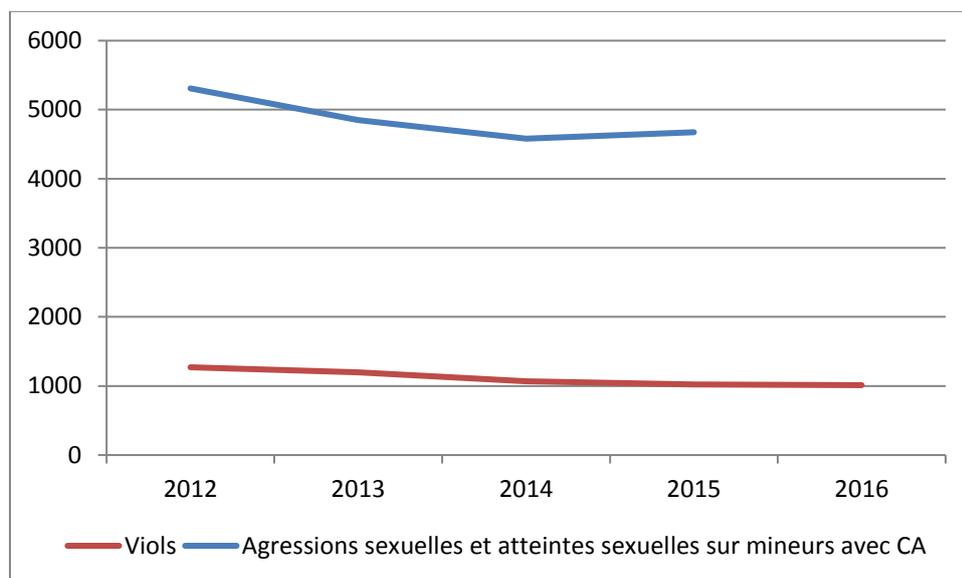
Ainsi, alors que le nombre de plaintes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980, on constate une tendance à la baisse des condamnations depuis le début des années 2000. Cette baisse doit être interprétée dans un contexte de baisse tendancielle des moyens financiers et humains accordés à la justice, mais peut aussi partiellement s'expliquer par l'augmentation des plaintes dans des situations difficiles à instruire (délais très élevés entre les faits et la plainte, notamment). Il faut de plus noter que ces données ne peuvent pas être mises en rapport avec les plaintes enregistrées dans le même temps, étant donné les durées d'instruction variables d'une affaire à l'autre.

Figure 3. Nombre annuel de condamnations pour viols et agressions sexuelles et atteintes sexuelles sur mineurs entre 2012 et 2016

Source : Ministère de la Justice

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge



7

Les données administratives disponibles concernant les viols et les agressions sexuelles peuvent faire l'objet de plusieurs remarques. D'abord, elles permettent, bien que partiellement, des analyses sur le long terme à même de dégager certaines tendances. On constate ainsi une augmentation massive du nombre annuel de plaintes depuis les années 1980 et jusqu'aux années 2000. Cette augmentation semble être de nouveau d'actualité, notamment dans un contexte de dénonciation massive des violences sexuelles par les femmes sur les réseaux sociaux et dans les médias depuis l'automne 2017. L'augmentation des plaintes ne s'est pas répercutée dans des proportions similaires au niveau des condamnations, ce qui est inhérent au mécanisme de traitement des affaires par la justice et également à la spécificité des dossiers de violences sexuelles qui font fréquemment l'objet de classements sans suite ou de non-lieux (Juillard et Timbart, 2018). Ensuite, les données administratives sur les violences sexuelles, soumises à des impératifs de gestion de l'Etat et de ses services, font fréquemment l'objet de remaniements méthodologiques et catégoriels qui limitent les possibilités d'analyse longitudinale. De plus, les éléments publiés ne contiennent que très peu d'informations sur les victimes, les agresseurs ou les violences elles-mêmes. L'analyse plus détaillée des condamnations menées à partir des dossiers judiciaires montrent par ailleurs la spécificité des affaires qui font l'objet d'un traitement pénal. Il a ainsi été montré que les hommes condamnés pour viol étaient beaucoup plus souvent issus des milieux très populaires que ne le montre les enquêtes statistiques, confirmant que le traitement pénal procède d'une opération de sélection des faits et des acteurs impliqués (Le Goaziou, 2010). De façon générale, les données administratives ne conduisent guère à une connaissance détaillée des violences sexuelles mais permettent plutôt de comprendre le fonctionnement de la chaîne pénale, et le rapport des victimes à l'institution judiciaire.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Les données des enquêtes socio-démographiques

Une autre source majeure de données statistiques sur les violences sexuelles réside dans les enquêtes socio-démographiques, réalisées par des instituts ou des centres de recherche. Financées sur fonds publics, et le plus souvent labélisées d'utilité publique, ces enquêtes, qui portent sur des thèmes variés, sexualité, santé ou violences et victimation, ont permis de mesurer l'ampleur des violences sexuelles en population générale. En effet, ainsi que nous l'avons explicité précédemment, les données administratives ne permettent pas de mesurer l'ampleur des violences sexuelles dans la société, mais plutôt la façon dont les victimes se tournent vers les institutions de répression ou de protection et dont ces institutions se sont saisies du problème. Ces enquêtes intégrant le thème des violences sexuelles ont une histoire relativement ancienne comparativement aux autres formes de violences de genre. La première enquête à avoir intégré des questions sur les violences sexuelles est l'enquête Analyse des Comportements Sexuels en France (ACSF), réalisée en 1992. Nous présenterons rapidement les différentes enquêtes selon leur thème général, avant de présenter plus en détail les résultats disponibles de l'enquête Virage, la plus récente à ce jour.

Les enquêtes sur la sexualité

La première enquête intégrant des questions sur les violences sexuelles est une enquête sur la sexualité, commanditée par les pouvoirs publics au début des années 1990 dans le contexte de l'épidémie de Sida et visait à mieux comprendre les comportements sexuels des Français à des fins de prévention (Spira et al., 1993). L'enquête, réalisée par téléphone auprès de 4820 personnes de 18 à 69 ans, interrogeait sur la survenue de rapports sexuels imposés par la contrainte au cours de la vie. Le choix méthodologique de ne pas introduire le terme de viol dans la question repose sur l'hypothèse que la notion de viol renvoie à une compréhension subjective d'une catégorie pénale dont la définition est ignorée de la majorité des personnes. 4,4 % des femmes et 0,5 % des hommes ont déclaré avoir vécu des tels actes au cours de leur vie, mettant ainsi en évidence la grande part de personnes concernées par le problème, ainsi que la surexposition majeure des femmes.

Quelques années plus tard, une enquête auprès de 6182 jeunes de 15 à 18 ans, réalisée au sein des établissements de scolarisation des jeunes, a permis de montrer la surexposition des jeunes aux violences sexuelles, ainsi que leur sensibilité accrue à ces actes (Lhomond, 1997). En effet, 15,4 % des filles et 2,3 % des garçons interrogés ont répondu par l'affirmative à la question « *Vous est-il arrivé qu'on vous force à avoir des rapports sexuels ?* ».

En 2006, une nouvelle enquête sur la sexualité, *Contexte de la sexualité en France (CSF)*, a été réalisée par téléphone auprès de 12 364 personnes âgées de 18 à 69 ans (Bajos et Bozon, 2008). Cette enquête a montré l'augmentation des déclarations depuis les enquêtes précédentes, puisque 6,8 % des femmes et 1,6 % des hommes ont déclaré avoir subi des rapports forcés. L'enquête intégrait de plus des questions sur les attouchements forcés, déclarés par 12,9 % des femmes et 4,1 % des hommes. L'augmentation des déclarations a été attribuée par les auteurs de l'enquête à une « libération de la parole » ainsi qu'à un abaissement des seuils de tolérance aux violences parmi les générations les plus jeunes (Bajos, Bozon et l'équipe CSF, 2008).

Parmi les enseignements de l'enquête, on peut noter la confirmation que les violences sexuelles sont majoritairement subies avant 18 ans (59 % des rapports forcés déclarés par les femmes et 67 % de ceux déclarés par les hommes), qu'elles se produisent dans des contextes et sont commises par des auteurs variés selon l'âge (principalement la famille, l'entourage proche et les activités scolaires et

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

périscolaires avant 18 ans, le conjoint et l'entourage proche après 18 ans). Globalement, cette enquête a permis d'approfondir les connaissances sur les violences sexuelles, tout en confirmant les résultats des enquêtes précédentes. Elle a également montré une augmentation des déclarations, probablement liée à une évolution des sensibilités et des capacités à dire les violences subies, notamment parmi les plus jeunes.

Les enquêtes sur la santé

Les conséquences des violences sexuelles sur la santé constituent un enjeu majeur pour la recherche scientifique et les politiques publiques de santé. L'Organisation Mondiale de la Santé a ainsi adopté une définition large des violences sexuelles : « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » (Krug et al. ; 2002). Elle mène depuis des enquêtes régulières sur les violences sexuelles et leur incidence sur la santé, physique, mentale et sexuelle, principalement dans les pays du Sud et en Asie.

En France, les Baromètres Santé, menés par par l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) et financées par l'Etat et l'Assurance Maladie sont des enquêtes périodiques et multithématiques qui ont pour but de « mieux connaître l'opinion, l'attitude et les comportements des Français en matière de Santé » (Guilbert et al., 2001) Ces enquêtes intègrent des questions sur la survenue de violences sexuelles depuis une enquête auprès des jeunes en 1998. Les enquêtes de 2000 et 2005 menées auprès des personnes de 18 à 75 ans ont interrogé sur la survenue de « rapports sexuels forcés ». Ces enquêtes ont permis de monter l'incidence de l'expérience des violences sexuelles sur la santé mentale, en particulier sur les tentatives de suicide et les syndromes anxiodépressifs.

En 2004, l'enquête KABP-Sida, réalisée par Observatoire Régional de Santé d'île de France, a intégré des questions sur l'expérience de rapports sexuels forcés ou d'attouchements forcés au cours de la vie, confirmant l'intention des acteurs de santé de prendre en compte la survenue des violences sexuelles dans l'analyse des comportements sanitaires. 12 % des femmes et 4,5 % des hommes déclarent avoir subi des attouchements sexuels, qui se sont produits très majoritairement avant l'âge adulte. 7,2 % des femmes et 1,2 % des hommes ont déclaré que « *quelqu'un [les a] forcé à avoir un rapport sexuel contre [leur] volonté* ». Ces proportions sont nettement supérieures à celles obtenues dans les autres enquêtes sur la sexualité et sur la santé, à l'exception de CSF qui obtient des résultats comparables. La formulation de la question peut expliquer ces écarts (Beltzer et al., 2005).

L'enquête Evénements de vie et Santé s'est déroulée de novembre 2005 à février 2006, à l'initiative de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, en collaboration avec l'Insee. L'objectif de l'enquête était de mettre en évidence les événements de vie ayant une influence sur la santé des individus. Parmi les événements envisagés étaient incluses les violences sexuelles s'étant déroulée au cours des deux années ayant précédé l'enquête. La collecte a permis d'interroger 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage. Les prévalences recueillies pour la survenue de violences sexuelles sont relativement faibles, d'autant plus si l'on considère que la période de recueil est de deux ans. En effet, seules 0,4 % des femmes et 0,3 % des hommes ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de violence sexuelle au cours des deux ans ayant précédé l'enquête, ce qui peut s'expliquer par la méthodologie spécifique de l'enquête (Cavalin, 2007).

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Les enquêtes sur la santé menées au cours des années 2000 ont fréquemment intégré des questions sur les violences sexuelles et ont permis de mettre en évidence les conséquences de ces violences sur la santé des victimes et leurs comportements de prévention. Les conséquences sur la santé mentale des victimes ont en particulier été mises en évidence, ainsi que sur la santé sexuelle. On peut toutefois noter que les volets les plus récents des Baromètres Santé et de l'enquête KABP-Sida n'ont cependant pas réintroduit de questions concernant les violences sexuelles, cette problématique n'étant pas centrale dans les objectifs de ces enquêtes. De plus, une fois attestés, les liens avec les principaux indicateurs de santé, physiques, mentale et sexuelles, sont peu susceptibles d'évoluer.

Les enquêtes de victimation et les enquêtes sur les violences

Certaines enquêtes sont directement consacrées au sujet des violences, envisagées dans différentes perspectives : les enquêtes portant sur les violences contre les femmes ou les violences de genre, qui envisagent les violences comme un produit des rapports inégalitaires et hiérarchisés entre les femmes et les hommes ; les enquêtes dites de victimation, qui ont pour objectif la mesure du nombre de victimes pour différents crimes ou délits, afin notamment de mesurer le chiffre noir, autrement dit le nombre de victimes qui ne parviennent pas à la connaissance de la police ou de la gendarmerie.

Ces dernières enquêtes ont longtemps mis de côté la question des violences sexuelles, s'intéressant plus aux crimes et délits contre les biens ou aux violences physiques. C'est dans ce contexte qu'a été mis en place l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France, en 2000. Cette enquête a fait suite à la quatrième conférence sur les femmes tenue par l'ONU à Pékin en 1995, et dont la plateforme d'action adoptée par les Etats comportait la mesure suivante : « *Promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence domestique, et encourager la recherche sur les causes, la nature et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer.* » (Enveff, 2001).

L'enquête Enveff, réalisée en 2000 par téléphone auprès de 7000 femmes de 20 à 59 ans, s'est donné pour objectifs de mesurer les différentes formes de violences auxquelles sont exposées les femmes (psychologiques verbales, physiques et sexuelles) dans les différents espaces de vie qu'elles fréquentent (couple, travail, études, espaces publics, famille). Afin de mieux comprendre les processus de sous-déclarations des violences auprès des services de police et de gendarmerie, il a été décidé de poser des questions à propos des 12 mois ayant précédé l'enquête, afin de pouvoir estimer le nombre annuel de victimes pour les différentes formes de violences investiguées et de les mettre ainsi en relation avec les plaintes déposées dans le même temps.

Concernant les violences sexuelles, l'Enveff comportait des questions sur les attouchements, les tentatives de rapports forcés et les rapports forcés. Ces questions étaient posées de façon identique successivement dans les modules concernant les différentes sphères de vie pour les 12 mois, puis à la fin du questionnaire on reposait des questions concernant des faits s'étant produits au cours de la vie, avant les douze mois. Les résultats de l'enquête ont en particulier permis de confirmer l'ampleur de la sous déclaration des violences, puisque les chercheuses de l'enquête ont notamment estimé le nombre annuel de viols à 48 000 pour les femmes de 20 à 59 ans, sachant encore une fois que la majorité des faits se produisent avant les 18 ans de la victimes et ne sont donc pas comptabilisés ici. L'enquête a par ailleurs permis de confirmer nombre de résultats précédents, tout en soulignant la part importante de violences sexuelles se déroulant dans le contexte conjugal, en association avec d'autres formes de violences ou non.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

La problématique des violences contre les femmes a fait l'objet, à la suite de la publication des résultats de l'Enveff, d'une attention accrue des pouvoirs publics, qui ont multiplié les lois et les dispositifs de lutte contre ces violences, notamment dans le cadre conjugal. C'est dans ce contexte que le dispositif d'enquête de victimation Cadre de Vie et Sécurité, mené par l'Insee à intervalles réguliers, a été annualisé et a intégré le sujet des violences contre les femmes. Les enquêtes CVS intègrent ainsi depuis 2007 des questions sur les violences physiques ou sexuelles vécues hors et dans le cadre du ménage. Les questions, en opposition avec toutes les méthodologies développées dans les enquêtes évoquées précédemment, font explicitement allusion aux catégories pénales puisqu'une fois que les personnes avaient répondu oui à la question : « *[au cours des deux années ayant précédé l'enquête], est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?* », les personnes étaient invitées à dire s'il s'agissait de : « : « 1. Un viol, un rapport sexuel forcé ; 2. Une tentative de viol ; 3. Une autre agression sexuelle. ».

L'enquête CVS interroge annuellement un échantillon de 10 à 15 000 personnes de 18 à 75 ans. De 2009 à 2015, l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) était en charge de sa mise en œuvre, de l'analyse et de la publication des résultats, en lien avec l'Insee. Depuis 2015, CVS est revenue dans les missions de l'Insee. L'analyse annuelle des résultats permet de mesurer les évolutions annuelles dans les déclarations, mais ces évolutions conjoncturelles sont très dépendantes des échantillons et ne permettent guère de tirer des conclusions quant à l'évolution réelle de la prévalence des violences sexuelles.

En 2015, une nouvelle enquête sur les violences de genre (Virage – Violence et rapports de genre) a été réalisée afin de mettre à jour les données et résultats recueillis par l'Enveff, et d'approfondir certaines thématiques telles que la place des enfants dans les situations de violences conjugales. La méthodologie retenue est proche de celle de l'Enveff, avec une investigation des violences vécues au cours des douze mois précédant l'enquête en fonction de l'espace de vie (études, travail, couple, relations avec les ex, espaces publics, famille et proches), puis au cours de la vie entière. Un échantillon de 27 000 personnes (environ 15 000 femmes et 12 000 hommes) de 20 à 69 ans a été interrogé par téléphone.

11

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Tableau 1. Proportion (%) et effectif de personnes victimes de viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles dans les 12 derniers mois

Catégorie juridique	Femmes		Hommes	
	%	Effectif	%	Effectif
Viols et tentatives de viol	0,31	62 000 ⁽⁴⁾ [38 000-86 000]*	0,01	2 700 ⁽⁴⁾ [0-5 000]*
- Parmi les 20 à 34 ans	0,45	25 600	ns ⁽²⁾	ns ⁽²⁾
- Parmi les 35 à 49 ans	0,40	26 100	ns ⁽²⁾	ns ⁽²⁾
- Parmi les 50 à 69 ans	0,13	10 300	ns ⁽²⁾	ns ⁽²⁾
Autres agressions sexuelles⁽³⁾	2,76	553 000 [483 000-622 000]*	0,97	185 000 [143 000-227 000]*
- Parmi les 20 à 34 ans	5,36	303 000	1,47	81 000
- Parmi les 35 à 49 ans	2,60	170 000	1,10	70 000
- Parmi les 50 à 69 ans	1,02	80 000	0,46	34 000
Toutes agressions sexuelles⁽⁴⁾	2,90	580 000 ⁽⁵⁾ [509 000-651 000]*	1,03	197 000 ⁽⁵⁾ [154 000-240 000]*

Source : Ined, enquête Virage 2015.
 Champ : Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine.
 Notes : (1) Soit 52 400 femmes victimes de viols et 36 900 de tentatives de viol, 62 000 ayant été victimes d'un type, de l'autre, ou des deux. De même, 2 700 hommes ont déclaré des viols et 1 100 des tentatives.
 (2) Non significatif car effectif trop faible.
 (3) Hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme.
 (4) Y compris viols et tentatives de viol, mais hors harcèlement sexuel, exhibitionnisme et autres actes et pratiques sexuels forcés.
 (5) Une personne pouvant avoir déclaré plusieurs faits de catégories différentes, ce chiffre n'est pas égal à la somme des catégories.
 * [38 000-86 000] : intervalle de confiance à 95 %.

12

Concernant la mesure des violences sexuelles, Virage a repris les méthodologies développées dans les enquêtes précédentes, en ajoutant des questions sur les actes de pelotage et une question supplémentaires portant sur les « autres actes ou pratiques sexuelles forcées » afin de tenir compte des résultats de travaux antérieurs indiquant que toutes les personnes n'envisageaient pas les violences sexuelles vécues sous les expressions « rapports sexuels forcés », « tentatives de rapports sexuels forcés » ou « attouchements forcés ». De plus, afin de mieux faire le lien entre les catégories d'enquête et les qualifications pénales, il était demandé aux enquêtés ayant déclaré des violences sexuelles de décrire précisément les actes subis, après lecture d'une fiche par les enquêteurs et enquêtrices. Les violences sexuelles ont fait l'objet de publications en 2016 et 2017 (Hamel *et al.*, 2016 ; Debauche *et al.*, 2017).

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Tableau 2. Proportion (%) de victimes de violences sexuelles au cours de la vie, par espace de vie				
Espace de vie	Viols et tentatives de viol		Toutes violences sexuelles ⁽¹⁾	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Famille et proches	1,61	0,32	5,00	0,83
Études	0,20	0,04	1,38	0,49
Couple ⁽²⁾	1,39	0,03	1,91	0,31
Travail	0,06	0,00	1,79	0,57
Espace public et autres	0,90	0,27	7,85	2,19
Tous espaces de vie	3,72	0,61	14,47	3,94

Source : Ined, enquête Virage 2015.
Champ : Femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine.
(1) Y compris viols et tentatives de viol, et hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme.
(2) Conjoint ou ex-conjoint au moment des faits.
Lecture : Parmi les femmes de 20 à 69 ans, 14,47 % déclarent avoir subi des violences sexuelles au cours de leur vie (quel que soit l'espace de vie), et 5,00 % en avoir subi dans le cadre de la famille.

13

Les résultats ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments importants, déjà envisagés pour la plupart dans les enquêtes précédentes mais confirmés sur un échantillon de grande taille. Le tableau 1 (Hamel et al., 2016) présente le nombre annuel estimé de personnes victimes, pour les 20-69 ans. De nouveau, il faut rappeler que dans la mesure où la majorité des agressions sexuelles et des viols se produisent avant les 18 ans – a fortiori 20 ans – des victimes, ces estimations sont bien en deçà de la réalité pour l'ensemble de la population française. Aussi, ces estimations ne concernent que les personnes vivant « en ménage ordinaire », autrement dit en résidant pas en habitat collectif (foyers, cité U, hôpitaux ou maisons de retraite) et ne tiennent pas compte des violences sexuelles que sont susceptibles de vivre les personnes vivant dans ces résidences. Le tableau 2 (Hamel et al., 2016) présente les prévalences pour la vie entière. Globalement, les résultats de l'enquête Virage sur les violences sexuelles montrent que les femmes sont victimes dans des proportions bien supérieures aux hommes, qu'elles sont victimes dans tous les espaces de vie et à tous les âges de la vie alors que les hommes sont principalement concernés par des violences durant l'enfance et l'adolescence, pour la plupart dans le cadre de la famille et des proches ou des espaces publics. Cette enquête, toujours en cours d'exploitation, permettra également de mettre en évidence les liens entre l'expérience des violences et la santé mentale des personnes (dépression, troubles du comportement alimentaire, tentatives de suicide, etc.). Elle permettra également d'avoir des éléments très détaillés sur les auteurs des violences, notamment dans le cadre de la famille et du couple.

Apports et limites des enquêtes

Les enquêtes socio-démographiques qui traitent des violences sexuelles sont nombreuses et ont permis de montrer les prévalences selon en fonction de l'âge aux violences, selon l'espace de vie

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

considérés ou selon le lien entre l'auteur et la victime. Elles ont également montré les liens entre l'expérience des violences sexuelles et les problèmes de santé physique et mentale, notamment lorsque les violences ont été répétées et qu'elles ont débuté à un jeune âge.

Cependant, les enquêtes portent sur les violences sexuelles vécues et ne comportent le plus souvent que très peu d'informations sur les auteurs, sauf quand ceux-ci sont les parents de la personne enquêtée ou les conjoints. Les expérimentations visant à mettre en place des enquêtes sur les violences agies ont cependant montré des biais très importants et il semble illusoire d'envisager recueillir par ce biais des informations pertinentes sur les auteurs de violences sexuelles. Les différences de méthodologie d'une enquête à l'autre limitent de plus les possibilités de comparaison au cours du temps, les évolutions des formulations dans les questions, leur place dans l'enquête ou le thème général de l'enquête étant susceptibles d'affecter de manière importante les déclarations des personnes interrogées.

Conclusion

Les données statistiques sur les violences sexuelles en France, bien que relativement abondantes en comparaison avec d'autres formes de violences, demeurent relativement fragmentées et insuffisantes. Leurs principales limites résident dans la construction et l'évolution des catégories utilisées, qui sont dépendantes des services administratifs et statistiques des ministères pour les données administratives, et des équipes de recherches pour les enquêtes socio-démographiques. De plus, ces données portent principalement sur les victimes, dans un but d'amélioration de la prise en charge des victimes et de la prévention.

Cependant, il est possible, par le biais des enquêtes, d'estimer la prévalence des violences sexuelles à entre 15 et 20 % des femmes adultes et pour les hommes de 3 à 6 % environ. De plus, les enquêtes ont montré la grande concentration de ces violences aux plus jeunes âges de la vie : plus de la moitié des violences sexuelles déclarées par les femmes et les deux-tiers de celles déclarées par les hommes se produisent ou débutent avant 18 ans. De plus, les femmes continuent à subir ces violences à tous les âges de la vie, bien que dans des proportions moindres, alors que les hommes sont relativement épargnés à l'âge adulte. Les femmes subissent des violences sexuelles dans tous les espaces de vie (travail, études, couple et relations avec les ex, famille et proches, espaces publics) alors que les hommes sont principalement victimes dans le cadre de la famille et des relations avec les proches ou dans les espaces publics. Les enquêtes ont également mis en évidence les liens étroits entre l'expérience des violences sexuelles et des problèmes de santé physique, mentale et sexuelle, bien qu'il faille se garder de généraliser : toutes les personnes ayant subi des violences ne sont pas affectées identiquement sur le plan sanitaire.

Les données administratives, bien que difficilement comparables au cours du temps en raison de l'évolution de la législation et des systèmes d'informations de la police, de la gendarmerie et du ministère de la Justice, montrent une propension croissante des victimes à porter plainte suite à des violences sexuelles. Cette augmentation des plaintes ne se répercute toutefois pas dans des proportions comparables au niveau des condamnations.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Bibliographie

- BAJOS Nathalie, BOZON Michel et l'équipe CSF (2008). « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, n° 445, 4 p.
- BAJOS Nathalie et BOZON Michel (2008). « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in BAJOS Nathalie et BOZON Michel (dirs.): *Enquête sur la sexualité en France, Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte, pp. 381-407
- BELTZER Nathalie, LAGARDE Mylène, WU-ZHOU Xiaoya, VONGMANY Natalie et GREMY Isabelle (2005). *Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en Ile-de-France*.
- *Evolutions 1992-1994-1998-2001-2004*. Paris : ORS Ile-de-France, 176 p.
- CAVALIN Catherine (2007). « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans. Premiers résultats de l'enquête Evénements de vie et santé (1/2) », *Etudes et résultats*, DREES, n°598, 8 p.
- DEBAUCHE Alice (2011). *Viol et rapports de genre. Emergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne*. Thèse de doctorat en sociologie de l'IEP de Paris, 468 p.
- Debauche Alice, Amandine Lebugle, Elizabeth Brown, Tania Lejbowicz, Magali Mazuy, Amélie Charruault, Justine Dupuis, Sylvie Cromer et Christelle Hamel (2017). « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles ». Documents de travail INED, n°229.
- Desrosières Alain (2005). « Décrire l'Etat ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, n°58-1, pp. 4-27
- EQUIPE ENVEFF (2003). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation Française, 370 p.
- GUILBERT Philippe et GAUTIER Arnaud (eds.) (2006). *Baromètre santé 2005. Premiers résultats*.
- Saint-Denis : éditions INPES, 170 p.
- GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et al. (2001). *Baromètre santé 2000. Volume 1 : Méthode*.
- Vanves : édition CFES, 142 p.
- GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et GAUTIER Arnaud (eds.) (2001). *Baromètre santé 2000. Volume 2 : Résultats*. Vanves : éditions CFES, 473 p.
- HAMEL Christelle, Alice DEBAUCHE, Elizabeth BROWN, Amandine LEBUGLE, Tania LEJBOVICZ, Magali MAZUY, Amélie CHARRUAULT, Sylvie CROMER et Justine DUPUIS (2016). « [Viols et agressions sexuelles en France. Premiers résultats de l'enquête Virage](#) ». *Population et Sociétés*, n°538
- JUILLARD Marianne et Odile TIMBART (2018). « Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction », *Infostat Justice*, n°160.
- KRUG Etienne G., Linda L. DAHLBERG, James A. MERCY, Anthony ZWI et Rafael LOZANO-ASCENCIO (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*, OMS, Genève.
- LAGRANGE Hugues (2000). « Echanges de coups, prises de risques, rapports sexuels forcés », in
- GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et GAUTIER Arnaud (eds.) : *Baromètre santé 2000. Volume 2 : Résultats*. Vanves : éditions CFES, pp. 189-204
- LE GOAZIOU Véronique (2011). *Le viol, aspects sociologique d'un crime*. Paris : La Documentation Française, 211 p.
- LHOMOND Brigitte (1997). « Les rapports sexuels forcés », in LAGRANGE Hugues et LHOMOND Brigitte (dirs.) : *L'entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*. Paris : La Découverte, pp. 145-151
- SOULLEZ Christophe et RIZK Cyril (2008). « Le rôle des enquêtes de victimation dans la mesure de la délinquance - Les premiers résultats de l'enquête de victimation INHES/INSEE/OND de 2007 », *Cahier de la sécurité*, n°3, pp.1-10.
- SPIRA Alfred, BAJOS Nathalie et le groupe ACSF (1993). *Les comportements sexuels en France*. Paris : La Documentation Française (Collection de rapports officiels), 352 p.